



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION, LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS RÉGIONALES TAURINES-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE NÎMES MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE POULX

RAPPORTEUR : Madame MALLIER

EXPOSÉ

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient les traditions régionales en organisant et en coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire et apporte également son soutien aux actions et initiatives de valorisation du secteur, en langue régionale et musiques traditionnelles et dans le domaine de projets éducatifs. Nîmes Métropole, propose d'instituer une programmation en traditions taurines qui se déroule sur deux ans, sur les 7 territoires qui la compose (Gardonnenque, Vaunage, Garrigues, Costières, Camargue, Nîmes, Leins Gardonnenque) en créant un festival dédié aux traditions camarguaises et taurines : « le festival traditions et aïçion, un art de vivre". En 2023 il est ainsi proposé de mettre en œuvre des manifestations valorisant les pratiques en traditions dans les domaines taurins et ce, dans les secteurs : Vaunage, Camargue, Garrigues et Nîmes. Proposant ainsi des manifestations qui s'inscriront dans une continuité d'actions en faveur des traditions et des filières rattachées (Fédération Française de la Course Camarguaise, association des éleveurs de chevaux de race Camargue, Association des éleveurs français de taureaux de combats, livre généalogique de la race di biou, Fédération des manadiers). Dans ce cadre, Nîmes Métropole souhaite conventionner avec la Fédération Française de la Course Camarguaise en vue de conserver l'agrément concernant les courses camarguaises et donnant autorisation d'organiser des manifestations de rues (de type abrivado, bandido, encierro).

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2023 – 02 -54 du 27 Mars 2023 du conseil communautaire de Nîmes Métropole relative à la signature de la convention cadre de partenariat,
Vu la convention cadre de partenariat annexée à la présente décision,
Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 18 Avril 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat relative à la mise en place de l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales taurines.